

RÉGLEMENTATION INCENDIE DANS LES IMH, IGH et ITGH

Cette formation présente les dispositions constructives et les contraintes techniques liées à la réglementation incendie appliquée aux IGH, ITGH et parcs de stationnement.

Objectifs opérationnels

- Appliquer les dispositions constructives et les contraintes techniques imposées par la réglementation incendie aux IMH, IGH et ITGH, les parcs de stationnement
- Présenter le dossier à la commission compétente de sécurité : demande d'autorisation de travaux, notice de sécurité incendie, demande de dérogation
- Prendre en compte les évolutions réglementaires (loi ELAN, loi ESSOC)

Public Concerné

- Ingénieurs et techniciens en bureau d'études
- Architectes
- Économistes
- Chargés d'affaires
- Surveillants de travaux
- Contrôleurs techniques
- Intervenants services de sécurité
- Responsables maintenance

Durée

14.00 Heures 2 Jours

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Parcours pédagogique

Introduction

- Le risque incendie
- Statistiques

Principes de sécurité contre l'incendie

- Classification des matériaux : réaction et résistance au feu
- Principe de prévention dans les IGH et ITGH
 - Limiter tout risque d'extension d'un feu
 - Évacuation partielle
 - Continuité de la vie
 - Compartimentage
 - Désenfumage
 - Installations de sécurité
 - Moyens de secours

Textes réglementaires

- Code de la construction et de l'habitation : art L. R.145-1 à R. 145-1 à 6 et art L. R.146-1 à R.146-1 à 35
- Arrêté du 30 décembre 2011
- Arrêté du 7 août 2019
- Historique de l'évolution réglementaire des IGH, ITGH et IMH dans le monde et en France
- Contexte réglementaire français et ses évolutions - Loi; Elan et Loi ESSOC

Dispositions

- Définitions et classification, principes d'utilisation, principes de sécurité, transfère des prérogatives de la Commission Centrale de Sécurité au Bureau de la Prévention et de la Réglementation Incendie, obligations relatives à l'occupation des locaux, mesures de contrôle
- Dispositions générales : activités autorisées, terminologie, documents, contrôles et vérifications techniques
- Dispositions constructives : implantation, structures, façades, dégagements, aménagements intérieurs, ascenseurs, chauffage, ventilation, installations électriques, moyens de secours (système de sécurité), extinction automatique
- Obligation des propriétaires et des occupants

- IGH : habitations, hôtels, enseignement, hôpitaux, archives, bureaux, tours de contrôle
- ITGH ; mesures de renforcement
- IMH , définition , façades, Loi Elan
- Instructions techniques
- Désenfumage, évaluation de la charge calorifique dans les IGH
- Demande de dérogations
- Commissions de sécurité

Présentation des dossiers à la Commission Départementale de Sécurité et au BPRI (demande d'autorisation de travaux)

- Plans
- Notice de sécurité (modèles)
- Demandes de dérogation

Cette formation est également réalisable en présentiel.

■ Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques et exemples d'applications.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont téléchargeables par l'apprenant sur la plate-forme de classe virtuelle lors de la formation.

MOYENS TECHNIQUES

La formation est réalisée sur une plate-forme web spécifiquement développée pour la réalisation de classes virtuelles en synchrone.

Celle-ci permet notamment :

- La visualisation de tous les supports multimédias de l'intervenant
 - Les échanges et l'interactivité au sein du groupe (webcam, micro, tchat, partages d'écran avec prise en main à distance...)
 - L'apprentissage par les méthodes interrogatives et de reformulation via les jeux de questionnaires animés par l'intervenant
 - L'utilisation de tableaux blancs sur lesquels les stagiaires peuvent également intervenir et dont le contenu peut être téléchargeable par tous
 - La réalisation de travaux en sous-groupes indépendants suivis par l'intervenant et dont la production peut être présentée en salle principale
- Les apprenants reçoivent par mail leur invitation à se connecter sur la plate-forme de Classe virtuelle de Ginger formation. Pour y participer, il est nécessaire qu'ils disposent d'un ordinateur muni d'une webcam et d'un micro et, connecté à internet en bonne réception.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage ainsi que de l'assistance technique et d'accompagnement nécessaire.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié et ancien officier supérieur des sapeurs pompiers professionnels, Chef de Groupement Prévention (ER), membre et animateur des Commissions de sécurité , expert préventionniste au sein de la Commission Nationale Prévention (FNSPF) et responsable d'un BET en ingénierie sécurité incendie.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.

Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.

■ Tarifs

Inter (Par Stagiaire) :	1 310.00 € HT
Intra (Par Jour) :	2 200.00 € HT



Contactez-nous !

Maxime JAILLET
Chef Projets Formation

Tél. : 0130854127
Mail : formation@groupeginger.com